

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 10/12/2025.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, BOURGEADE-DELMAS Lucas, PATEY Stéphanie, SCHMIDT Franck.

Avaiant donné pouvoir: BRUGERE Thierry à FEZZANI Soufia, COSTES-ROBLES Christelle à CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine à DENOUVION Victor, GEROMEL Bastien à CARNEIRO Jean-Marc, DEHAUMONT Elodie à BAHUT Cécile, GRIMAL Alexandre à MILHORAT Claude, TOUILLE EL HARROUFF Sofia à PATEY Stéphanie.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 22  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre :  
Abstention :

**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-129 – BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE: DÉCISION MODIFICATIVE N°01**

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires du budget principal, Mme FEZZANI, rapporteure, propose de procéder à des réajustements de crédits.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Fonctionnement				
DM 01				
Chapitre/Article	Libellé	Service gestionnaire	Dépenses	Recettes
011/60612	Energie - Électricité	01 AG	+ 80 000,00 €	
011/60621	Combustible		+ 10 000,00 €	
011/60632	Fournitures de petit équipement	20 ST	+ 32 000,00 €	
011/61358	Location	20 ST	+ 20 000,00 €	
011/6162	Dommage ouvrage	01 AG	+ 20 807,00 €	
011/6283	Frais de nettoyage des locaux	01 Scolaire	+ 38 000,00 €	
		59 ASSOS	+ 16 000,00 €	
012/64111	Rémunération principale titulaires	1 RH	- 60 000,00 €	
012/64111	Autres indemnités titulaires		- 39 382,27 €	
012/64131	Rémunération des non titulaires		- 20 000,00 €	
012/6451	Cotisation URSSAF		- 15 000,00 €	
012/6453	Cotisations caisses de retraite		- 30 000,00 €	
042/722	Travaux en régie			+ 52 424,73 €
Équilibre de la section			<b>+ 52 424,73 €</b>	<b>52 424,73 €</b>

Investissement			
DM 01			
Opération ou chapitre/article	Libellé	Service gestionnaire	Dépenses
287	Gendarmerie	20 ST	+ 2 047,00 €
301	Matériel ST		- 15 000,00 €
308	Crèche	23 HG	+ 56 299,00 €
310	Maison des associations		- 15 000,00 €
332	Ecole maternelle du Canal	20 ST	+ 12 850,00 €
349	Foyer rural	20 ST	- 5 000,00 €
424	PM	20 ST	- 31 539,54 €
432	Ecole élémentaire Jean de la Fontaine	20 ST	+ 10 763,00 €
438	Maison de la culture		+ 27 312,00 €
444	Ecole Georges Brassens	20 ST	- 11 670,00 €
448	Boulodrome		- 116 000,00 €
453	RPE/LAEP	20 ST	+ 48 399,00 €
2111 hors OP	Terrains nus		- 15 885,19 €
040/2181	Travaux en régie	1 AG	+ 52 424,73 €
Équilibre de la section			<b>+ 0 €</b>

Les mouvements budgétaires effectués tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement résultent de lignes budgétaires bénéficiant de crédits non utilisés qui ont été réaffectées à des postes de dépenses qui le nécessitent.

Les mouvements budgétaires visibles aux chapitres 040 correspondent à des écritures d'ordre, afin d'intégrer les travaux réalisés en régie :

- Aménagement de l'ancien SDIS pour le service de la Police Municipale
- Travaux de sécurisation du bâtiment accueillant le CCAS
- Travaux au foyer rural : aménagement de salles pour accueillir des médecins, réparations des sanitaires publics
- Travaux d'accès aux préfabriqués de l'école du Canal

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la décision modificative n°03 du budget primitif 2024 de la commune de Saint-Jory.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 31 DEC. 2025



Le Maire, Victor DENOUVION

Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS